

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 004-4735/18/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement pour l'opération "Technocentre Henri Fabre" située sur le Technoparc des Florides à Marignane MET 18/8828/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

#### **Descriptif de l'opération concernée :**

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée dans la réalisation du projet Henri Fabre. Ce projet est né en fin 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il traduit la volonté des acteurs publics et privés de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur ».

Le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de plusieurs axes : la mécanique, les matériaux du futur, l'ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie.

Le projet Henri Fabre a fait l'objet d'une première phase concernant le Technocentre depuis fin 2016. Ce lieu préfigure le futur Technocentre qui sera une clé de voûte pour ce projet économique stratégique.

Signé le 13 Décembre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

Le futur Technocentre sera un lieu de rayonnement et de partage des connaissances techniques, technologiques et de l'innovation. Au travers de projets collaboratifs inter-filières (énergie, aéronautique, mer, biomédical) et des partenariats technologiques entre industriels et académiques, il proposera des espaces d'échanges et favorisera l'émergence de nouvelles technologies, usages et contribuera enfin à l'attractivité du territoire comme à son essor industriel.

Cet ensemble immobilier porté par la Métropole Aix Marseille Provence et exploité par l'association Team Henri Fabre, accueillera l'activité des industriels.

La réalisation du futur Technocentre Henri Fabre est envisagée sur un foncier situé au sein du Technoparc des Florides à Marignane.

Ce programme immobilier suivra une démarche Bâtiment Durable Méditerranéen de niveau Bronze.

Pour la réalisation de ce projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une opération d'investissement n° 2016103100 pour un montant de 35 000 000 d'euros TTC, soit 29 166 666 euros HT, conformément à la délibération 010-2732/17 du 19 octobre 2017.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 29 166 666 euros HT.

Tout engagement de dépenses liées aux travaux de construction du futur Technocentre sera subordonné à :

- une confirmation de l'engagement des principaux industriels impliqués dans ce projet ainsi que Team Henri Fabre,
- leur acception des conditions financières et juridiques envisagées pour le futur Technocentre,
- la validation du modèle économique par un Comité de pilotage métropolitain.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES EN EURO</b>
Conseil Régional PACA « Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET)»	32 %	9 500 000
FEDER « Sous réserve et en attente du nouvel Appel à projets»	15 %	4 375 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	53 %	15 291 666
TOTAL HT		29 166 666

### **Plan de financement des études :**

La présente délibération vise également à approuver la demande de subvention auprès du conseil Régional Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence (Axe 3 – Développement Economique) conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017. La première demande de versement portera dans un premier temps sur la contribution financière aux études afférentes au Technocentre Henri Fabre.

Le coût prévisionnel des études relatives au projet de réalisation du Technocentre Henri Fabre est estimé à 4,1 Millions d'euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération qui précise la part Etudes et Travaux est joint en annexe.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Lancement du concours de conception réalisation maintenance : 1<sup>er</sup> Trimestre 2019
- Notification du groupement de concours : 4<sup>ème</sup> Trimestre 2019
- Démarrage des travaux : 2<sup>ème</sup> Trimestre 2020
- Réception travaux : 4<sup>ème</sup> Trimestre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16 du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° ECO 010-2732/17 du 19 octobre 2017 créant et affectant l'Autorisation de Programme n° 2016103100 relative à la réalisation de l'opération du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane.
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017, portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial,

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

**Délibère**

**Signé le 13 Décembre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération, et à signer tout document y afférent.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence.

Opération : 2016103100 - Nature : 238 – 231321- 2031 - Fonction : 515 – Sous politique : 900000.

La recette correspondante est constatée au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence, section d'investissement - Nature 1311 – 1312 – 13172 – Fonction 515 – Sous politique 900000 –Code opération n° 2016103100.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT